



**Le mot de Monsieur  
le Bâtonnier Jean WEYL  
et Madame le Vice-  
Bâtonnier Emmanuelle  
FLORENTIN**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Nous avons la joie de vous présenter notre première newsletter.

En ce début d'année 2026, l'actualité étant dense notre première édition l'est bien naturellement.

Il est toutefois essentiel d'y consacrer quelques minutes, pour finalement être renseigné et gagner d'avantage que le temps perdu.

Nos prédécesseurs ont instauré ce mode de communication et nous les en remercions.

Nous avons pour objectif de rester le plus succinct possible pour que cet outil soit un atout d'information à votre service : simple, complet et efficace.

Nous restons, vos biens dévoués.

Jean WEYL  
Bâtonnier

Emmanuelle FLORENTIN  
Vice-Bâtonnier

**RAPPEL**  
**Formation e-MDF les 22 & 29 janvier 2026**

**Déploiement e-MDF :**  
**Indisponibilité du service manieement de fonds du 23 janvier 2026 à**  
**08h00 au 26 janvier à 15h00.**

Nous vous rappelons qu'à compter du 26 janvier prochain, vous devrez effectuer vos opérations de manieements de fonds via votre clé RPVA sur le nouveau logiciel de la CARPA e-MDF.

Clé RPVA obligatoire pour accéder à e-MDF : les confrères concernés sont invités à la commander sans délai auprès du CNB.

En savoir plus

**Nous vous invitons à suivre les sessions de formation en visioconférence, organisées par l'Union Nationale des CARPA et l'Ordre des Avocats, qui auront lieu les :**

- Jeudi 22 janvier 2026 de 16h00 à 17h30
- Jeudi 29 janvier 2026 de 16h00 à 17h30

Veillez cliquer sur les liens ci-dessous au moment de la visioconférence pour y accéder, nul besoin de s'inscrire au préalable.

Jeudi 22 janvier 2026 /  
16h00 à 17h30

Jeudi 29 janvier 2026 /  
16h00 à 17h30

## Note aux confrères

### Dysfonctionnement RPVA

Le CNB nous informe que :

*"les dysfonctionnements récents du RPVA affectant le Barreau de Strasbourg sont liés à des instabilités des infrastructures du ministère de la Justice, identifiées depuis plusieurs semaines et signalées à plusieurs reprises.*

*Une mise en production technique est intervenue le **14 janvier 2026** sur le tribunal judiciaire de Strasbourg afin d'améliorer les performances du service. Des travaux complémentaires sont en cours avec le ministère pour renforcer durablement la stabilité du RPVA."*

Nous vous tiendrons informés de toute évolution ; nous vous invitons également à nous signaler toutes nouvelles difficultés.

### Information sur la présence de radon à la cour

Note informative de la part de Madame le Bâtonnier Nadine HEICHELBECH

## Instruction conventionnelle simplifiée devant le Tribunal Judiciaire de Strasbourg

L'instruction conventionnelle simplifiée est progressivement mise en place au Tribunal judiciaire de Strasbourg depuis **janvier 2026**, en application du décret du 18 juillet 2025. Elle devient le principe de mise en état, avec un traitement prioritaire des dossiers, la mise en état judiciaire demeurant l'exception.

Depuis le **6 janvier 2026**, la première chambre civile invite les avocats à y recourir via le RPVA, avant un déploiement progressif dans les autres chambres. Un modèle de conventions est mis à disposition.x

Modèle de convention

Des actions de formation accompagneront, si besoin, les confrères dans ce nouveau dispositif.

## Recouvrement de l'AJ garantie

Le décret portant mise en oeuvre du recouvrement de l'AJ garantie auprès des justiciables a été adopté le 19 décembre 2025.

Circulaire du GDS

Fiche pratique

## Attention tentative de phishing Mail du CNB

Le Barreau de Strasbourg vous met en garde contre une tentative de fraude avec de faux mail du CNB

Relever Écrire Messagerie instantanée Carnet d'adresses Étiquette Filtre rapide

Fichier Édition Affichage Aller à Messages Outils Aide

Courrier entrant - nicole.radi Vous avez reçu un docume x

De Courrier-AR <ivaniskopazitkova@centrum.cz> @  
Pour n.radius@lamey-avocats.com @  
Réponse à trans-doc9@mailo.com @  
Sujet **Vous avez reçu un document recommandé distribué par AR**

Bonjour ,

Le Conseil National des Barreaux vous informe de la mise à disposition d'un document confidentiel regroupant des informations sensibles appelant une attention particulière.

Récupérez mes documents <<https://clent.sservcontar24.info/>>

Le fichier est accessible jusqu'au \*14/02/2026\*.

Bien à vous,  
Le Conseil national des barreaux.

Logo du Centre de Services (CNB)

Horaires : \*Lun-Ven de 09H00 à 18H00 (heure de Paris) hors jours fériés\*

Téléphone : \*+33 (0) 970 823 321\*  
Courriel : \*assistance@cnb.avocat.fr <<mailto:assistance@cnb.avocat.fr>>\*  
Centre d'aide en ligne | Site institutionnel

Ce message vous a été adressé dans le cadre de la demande d'assistance ouverte auprès du Centre de Services du Conseil national des barreaux. Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. L'Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, le Conseil national des barreaux décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.

Veillez surtout ne pas cliquer sur « Récupérez vos documents ».

Mesures de vigilance :

- Ne répondez jamais à un courriel suspect, même signé d'un nom connu.
- Vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur.
- N'ouvrez pas les pièces jointes et ne cliquez sur aucun lien douteux.

## Rappel

Contentieux commercial ≤ 10 000 € : modalités d'assignation

Voir plus

## Formations

## Formation obligatoire pour l'inscription à la nouvelle permanence inclusive

29/01/2026

9h-12h / 14h-17h

Formation obligatoire pour l'inscription à la nouvelle permanence à destination des justiciables en situation de handicap.

Cette formation initiale se décompose en deux ateliers :

- un premier consacré à "*l'accueil inclusif*"
- un second portant sur le "*droit de la compensation*"

La durée totale de la formation est de 6 heures. Elle sera validée au titre de la formation continue et permettra l'accès à la nouvelle permanence inclusive indemnisée, organisée une fois par mois.

Merci de vous inscrire via le lien ci-dessous.

[Lien d'inscription](#)

**Université de Strasbourg**  
**Conférence-débat**  
**22 01 2026**

*Faut-il changer de régime matrimonial ?*

[Lien d'inscription](#)

**Université de Strasbourg**  
**Soirée d'actualité**  
**22 01 2026**

*La réforme de la définition des agressions sexuelles par la loi du 6 novembre 2025*

[Lien d'inscription](#)

**Université de Strasbourg**  
**Colloque**  
**23 01 2026**

*Femme et patrimoine en droit comparé. La Convention d'Istanbul, outil de lutte contre les inégalités*

[Lien d'inscription](#)

**Alta Juris**  
**06 02 2026**

*Formation sur les nouveaux leviers issus de la politique amiable*

[Lien d'inscription](#)

Retrouvez toutes nos formations  
ici, sur le site du Barreau de  
Strasbourg [→](#)

[Formations](#)

**Espace syndicats**

Adhésion UJA



Adhésion SAF



La prochaine visite du Musée des Avocats aura lieu le :  
**vendredi 13 février de 14h à 17h**

Les confrères intéressés peuvent s'inscrire par téléphone au  
**03 88 37 12 66**



**Ordre des Avocats  
de Strasbourg**

3 rue du Général Frère  
67000 Strasbourg

[Se désinscrire](#)

**Bastien PADOVAN**  
Chargé de communication  
[communication@ordre-  
avocats-strasbourg.fr](mailto:communication@ordre-avocats-strasbourg.fr)

